

Thème : FDF

MSP 1 : Transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement

Compétences détaillées : Analyser son environnement afin de déterminer son cheminement / Connaître ses établissements.

Résultats attendus de la MSP : Etre capable de procéder à un établissement.

Public concerné : Equipier, chef d'équipe, chef d'agrès.

Ratio accompagnateur/personnel : 1 pour 6 à 8.

Lieu : Espace forestier à végétation dense ou espace en déprise à végétation dense.

Besoins logistiques : 1 CCFM ou 1 CCR

Descriptif de la MSP et son déroulement : Engagement pour feu de végétation. Etablissement d'une LDV 500 avec transformation en 2LDV 150 après prolongement.

Consignes aux accompagnateurs : Faire réaliser la manœuvre en fasse ascendante, faire exécuter l'exercice avec dynamisme.

Consignes aux manoeuvrants : Réaliser la MSP comme si vous étiez en situation réelle.

Règles de sécurité :

Port de la tenue conforme à la note de commandement N° 2022 / 02 en date du 25 juillet 2022

Le Puy-en-Velay, le 25 juillet 2022

DIRECTION

AFFAIRE SUIVIE PAR : COL FRÉDÉRIC ROBERT
TÉL. : 04.71.07.03.13
NOS RÉF. : RH/FR/LI/N°

NOTE DE COMMANDEMENT N° 2022 / 02

Objet : Activité feux de forêts

Dans le cadre de l'activité FDF du moment, vous voudrez bien prendre en compte et assurer l'application des rappels suivants :

1) CCR :

Compte tenu des caractéristiques et des performances normatives des CCR (NFS 61-517), les conducteurs, chefs d'agrès et commandants des opérations de secours veilleront à :

- **Ne pas engager les CCR sur des terrains nécessitant un franchissement (fossé, marche, ...)** ;
- **En raison de l'absence d'autoprotection sur les CCR mis en service après 2008, privilégier l'engagement des CCR pour :**
 - des attaques de feu réalisées sur des routes ou pistes carrossables en zone dégagée ;
 - les défenses de points sensibles ;
 - l'alimentation en eau des CCF.

2) LISIÈRES :

- Traitement **systématique par des établissements de lances 250 l/mn**, complété par un grattage du sol selon la nature du terrain. À cette fin, les râteaux RICH dit FDF seront prélevés de l'armement actuel des FPT et redéployés sur les CCF. **Les chefs de groupements territoriaux, en lien avec le GRT, sont en charge de ce redéploiement.**
- Les surfaces inférieures à 1 hectare sont noyées dans leur totalité ;
- L'usage du canon est réservé aux actions d'attaque et de défense ; il n'est pas adapté pour le noyage des lisières.

3) TENUE : la tenue FDF comporte 2 niveaux :

- **Tenue lourde** : réservée pour les phases d'attaque et de défense. Elle se compose de : Rangers-TSI-polo F1-veste textile-gants-cagoule-casque F2-ceinturon d'incendie ; éclairage individuel ; le sur-pantalon est pris en cabine et revêtu sur ordre.
- **Tenue légère** : réservée pour les phases de noyage et d'EGL, elle se compose de : Rangers-TSI (pantalon + **veste**) -poloF1-gants-cagoule (position d'attente sur ordre) -casque F2-ceinturon d'incendie ; éclairage individuel.
- La tenue est définie par le COS ; elle s'applique sans restriction à tous gradés et sapeurs évoluant dans la zone d'intervention.
- Le port du polo est réservé :
 - aux phases de transit et d'attente de longue durée ;
 - aux trajets retours ;
 - aux fonctions de commandement et de soutien **hors zone d'intervention** ;
 - en phase de repos et de reconditionnement.

4) **Les 3 stades des opérations de lutte FDF :**

- A. **FEU FIXÉ** : le feu ne progresse plus sur son axe de propagation principal, la TETE ;
- B. **FEU MAITRISÉ** : fixé, le feu ne se développe plus sur ses FLANCS (action des lances, barrière de retardant, feu tactique, rupture de combustible...) ;
- C. **FEU ÉTEINT** : plus aucun point chaud ni fumée ne subsiste sur l'ensemble de la surface brûlée.

LE DIRECTEUR – CHEF DE CORPS,
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



COLONEL FRÉDÉRIC ROBERT

DESTINATAIRES : TOUS CHEFS DE GROUPEMENTS
CHAÎNE DE COMMANDEMENT
TOUS CHEFS DE CENTRE
TOUS CHEFS DE GROUPE ET D'AGRÈS FDF



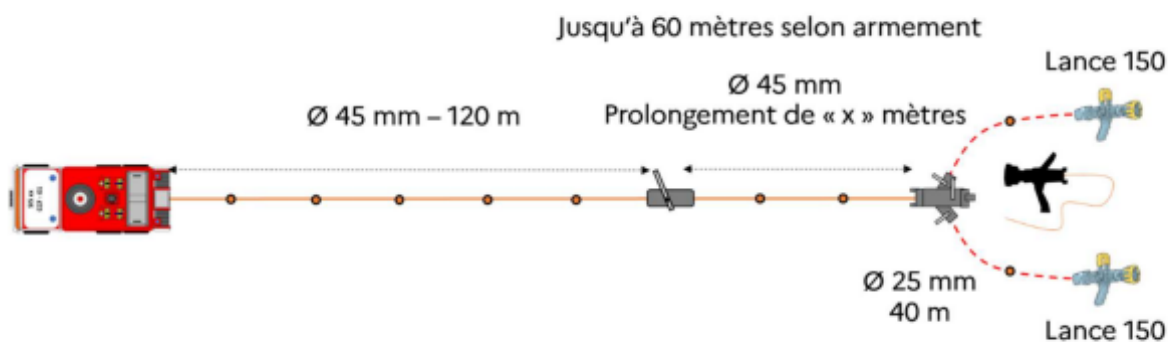
sur ordre →



sur ordre →



1.5. La transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement



²⁴ La longueur de prolongement est déterminée par le chef d'agrès et dans tous les cas, la division est placée entre le dernier et l'avant dernier tuyau par l'équipier 1.

²⁵ La manœuvre est identique. Les tuyaux de 45 roulés sur eux-mêmes ou écheveaux sont récupérés par les deux équipiers au CCF et acheminés au niveau de la lance ou de la prise d'eau.

- Avec claie de portage

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer et désigne les nouveaux points d'attaque : « ***Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150, débit XXX l/min sur division alimentée avec claie de portage, établissez*** »

CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
	Donne l'ordre de transformer la lance 500 en 2 lances		Retourne au CCF chercher la claie de 25
Régule à vue ou sur ordre la pression lors du prolongement	Désigne les 2 nouveaux points d'attaque et l'emplacement de la division		Se porte au niveau de l'équipier 1
Rend compte au chef d'agrès	Prend la lance 500 et poursuit l'action de l'équipier 1 en attendant la transformation	Donne la lance au chef d'agrès	
		Prend sur la claie, 1 tuyau de 45 et la division 40/40 - 2 x 20	
		Donne le 1/2 raccord de 45 au chef d'agrès	
	Ferme la lance, raccorde le nouvel établissement à la lance et reprend son action	Etablit le tuyau de 45 depuis la lance 500, et raccorde la division fermée	Aide l'équipier 1 à établir le tuyau de 45 et la division
	Dès qu'une des 2 lances est établie, ferme la lance et ordonne à l'équipier de fermer la division	Récupère sur la claie de 25, 2 tuyaux de 25 et 1 lance 150 Établit sa lance	Pose la claie à la division Récupère 2 tuyaux de 25 et 1 lance, Établit sa lance
	Démonte la lance 500, la pose à la division et raccorde les établissements de 25, ordonne à l'équipier d'ouvrir la division		
		Ouvre sur la division, et rejoint son point d'attaque	
	Aide à la progression des équipiers en s'assurant de l'efficacité de leur action	Rend compte au chef d'agrès que sa lance est établie Poursuit l'extinction	

- Sans claie de portage ²⁶

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer et désigne les nouveaux points d'attaque : « ***Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150, débit XXX l/min sur division alimentée, établissez*** »

